

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

Président : M. BOULORD

Présente : Mme BLANC

Absents excusés : MM. PINEAU, BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

Tableau pour les compétitions du district de l'Isère Année 2019-2020												
Licenciés(ées)	COMPETITIONS DANS LAQUELLE IL OU ELLE PEUT JOUER											
	U8-U9	U10 / U11	U13	U13 F	U 15	U 15 F	U 18	U18F à 8	U18F	U20	Seniors	Seniors F
Equipe U10 F	OUI											
U10 et U10 F		OUI										
Equipe U11 F	OUI											
U11 et U11F		OUI	OUI*									
U12			OUI									
U12F		OUI	OUI	OUI		OUI*						
Equipe U12-U13 F		OUI										
U 13			OUI		OUI*							
U13 F			OUI	OUI		OUI						
U14					OUI							
U 14 F			OUI	OUI	OUI	OUI		OUI				
U15					OUI							
U15 F				OUI	OUI	OUI		OUI	OUI*			
Equipe U15 F			OUI		OUI							
U16							OUI					
U16 F					OUI			OUI	OUI			OUI*
U 17							OUI			OUI**	OUI**	
U17 F								OUI	OUI			OUI*
U18							OUI			OUI	OUI	
U18 F								OUI	OUI			OUI
U19										OUI	OUI	
U19 F												OUI
U20										OUI	OUI	

OUI* : 3 joueurs (euses) au maximum

OUI ** : surclassement - médecin fédéral

COURRIERS

ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB : la dérogation est accordée pour la saison 2019-2020. Votre éducateur étant celui qui a fait monter l'équipe en D2.

JS SAINT GEORGOISE : Avons pris note de votre courrier

LE VERSOUD : P.V. du jeudi 4 juillet :

~~Vous avez bénéficié de la dérogation lors de la saison 2018-2019, lors de votre accession en D2. Vous ne pouvez bénéficier d'une nouvelle dérogation. Art. 21-2-2-b des R.G. du District Isère Football. Vous rapprocher de la commission technique pour les dates de certification.~~

Considérant ce qui suit : R.G District Isère football : 21-2-1-c : D1 :

Obligations concernant l'éducateur :

√ Les clubs de cette division ont la possibilité de déclarer deux éducateurs fédéraux titulaires au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs. L'un des deux doit être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur. Les clubs doivent déclarer leur(s) éducateur(s) sur footclubs avant le premier match de championnat. Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison.

Dérogation accordée au club de LE VERSOUD.

CORBELIN : R.G. du District Isère football - Article 5 – Compétitions Féminines - Equipes U18 :

Les licenciées U18 / U17 / U16 / U15 et U14, peuvent évoluer en compétitions U18.

Pour les licenciées U15 et U14 la mention « **apte à pratiquer en catégorie supérieure** » du certificat médical ne doit pas être rayée par le médecin. Aucune U13 n'est autorisée dans ce championnat. Merci de votre remarque.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAuRAFoot fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande est adressée au District concerné et doit comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
U18				
1.18	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.18	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
3.18	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.18	C.A. GONCELIN	A.S GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN
5.18	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
6.18	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
7-18	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD
8-18	F.C. VAREZE	F.C. COLLINES		F.C. VAREZE

U15				
1.15	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.

3.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.15	F.C BREZINS	E.S. IZEAUX		E.S. IZEAUX
5.15	ST CHABONS	A.S OYEU		A.S OYEU
6.15	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
7.15	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
8.15	A.S GRESIVAUDAN	C.A GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
9.15	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD

U13

1.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS- CHARANTONNAY		BEAUVOIR ROYAS
2.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.13	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
4.13	O. COMMELLE	C.S. FARAMANS		C.S. FARAMANS
5.13	F.C VIRIEU- VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C VIRIEU- VALONDRAS
6.13	UNIFOOT	C.S FOUR		UNIFOOT
7-13	US BATIE DIVISIN	F.C. VELANNE		US BATIE DIVISIN
8-13	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
9-13	ASF BROURBRE	LA BATIE MONTGASCON		LA BATIE MONTGASCON

U11-U10

1.11	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E. FOOT ETANGS
2.11	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.11	C.A. GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		C.A. GONCELIN
4-11	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
5-11	ASF BOURBRE	LA BATIE MONTGASCON		ASF BOURBRE
6-11	F.C. VAREZE	F.C. COLLINES		F.C. VAREZE

U18 F				
1.18.F	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38

FEMININES à 8 SENIORS				
1.SF8	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C. LAUZES
2.SF8	UNIFOOT	C.S. FOUR		C.S. FOUR

FEMININES SENIORS				
1.SF	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Aline BLANC